



Pôle Routes Départementales et Infrastructures  
Direction Gestion du Territoire  
Agence d'Aurillac

Mairie de LACAPELLE DEL FRAISSE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

### ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

#### **Commune de LACAPELLE DEL FRAISSE: Le bourg Route Départementale n° 601 (En agglomération) Manifestations fête des potirons**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 23-2036 du 22 mai 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de LAFEUILLADE EN VEZIE en date du 12 septembre 2023

Vu la demande de M. le maire de LACAPELLE DEL FRAISSE

Considérant que la manifestations de la fête des potirons nécessite de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route

Sur proposition de Monsieur le responsable de la maîtrise d'œuvre DGT-Agence d'Aurillac

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 : Période**

Le 15 octobre 2023 de 9heures jusqu'à 20heures la Route Départementale n° 601 sera fermée à la circulation entre le PR 1+335 et le PR 1+943 (dans le bourg).

#### **ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation**

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD920, 41, 51 et 601 via LAFEUILLADE EN VEZIE.

#### **ARTICLE 3 : Signalisation des travaux**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par les organisateurs de cette manifestation.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

**ARTICLE 4 : Signalisation de la déviation**

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par les organisateurs de cette manifestation.

**ARTICLE 5 : Publication**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

**ARTICLE 6 : Recours**

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7 : Ampliation**

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur du Pôle Route Départementales et Infrastructures
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Maire de LAFEUILLADE EN VEZIE

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A LACAPELLE DEL FRAISSE le 15 septembre 2023

A Aurillac le 15 septembre 2023

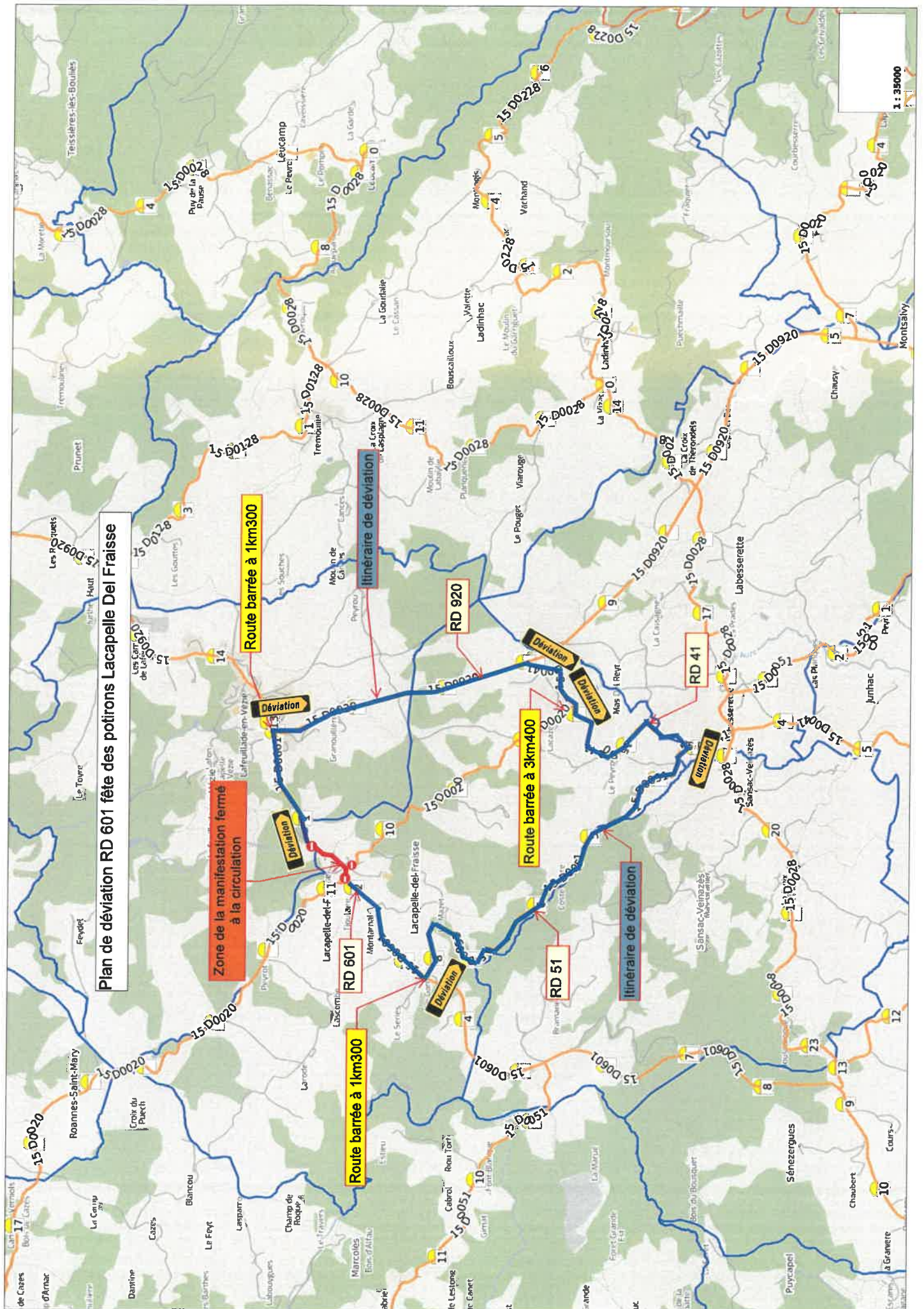
Le Maire,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation  
Le Directeur du Pôle Routes Départementales et Infrastructures

**André VAURS**

**Philippe FABREGUE**





## MAIRIE DE LAFEUILLADE EN VEZIE

LAFEUILLADE EN VEZIE, le **12 SEP. 2023**  
Le Maire de la Commune de LAFEUILLADE EN VEZIE  
à  
Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

**OBJET** : Demande d'avis sur arrêté de circulation

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : Le 15 octobre 2023 de 9heures jusqu'à 20heures

**Voies** : Route Départementale n° 601 sera fermée à la circulation entre le PR 1+335 et le PR 1+943 (dans le bourg).

**Commune(s)** : LACAPELLE DEL FRAISSE

**Motifs de l'arrêté** : Manifestations fête des potirons.

**Réglementations proposées** : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD920, 41, 51 et 601 via LAFEUILLADE EN VEZIE.

**AVIS** (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de LAFEUILLADE-EN-VEZIE :



Jean-Louis FRESQUET

## Thierry Laroque

---

**De:** Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>  
**Envoyé:** lundi 11 septembre 2023 16:29  
**À:** Franck Membrado  
**Objet:** RE: AC conjoint Déviation\RD 601 fête des potirons Lacapelle Del Fraisse

D'accord, en ajoutant la grille de décision pour Didier.

Pour les prochains avis de presse, suite à une observation du cabinet qui publie des déviation dans facebook : toujours bien préciser le lieux hors circulation (ici c'est « le bourg » donc ok) et éviter d'indiquer les PR qui ne parlent à personnes exceptés nous « les routiers »



Vincent GALIBERN  
DGT / Agence Départementale d'Aurillac  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
gsm : 06 89 81 42 22  
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.

**De :** Franck Membrado <fmembrado@cantal.fr>  
**Envoyé :** lundi 11 septembre 2023 16:14  
**À :** Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>  
**Objet :** AC conjoint Déviation\RD 601 fête des potirons Lacapelle Del Fraisse

Vincent un avis pour cette déviation  
Merci



Franck MEMBRADO  
DGT / Agence Départementale d'Aurillac  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
tél. : 04 71 63 86 82  
fmembrado@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire.